



A.D.E.C.

Association de Défense de
l'Environnement de Caudan

**REUNION PUBLIQUE organisée le 10 juillet
par la municipalité et le syndicat de la vallée du Blavet
sur le DEVENIR DE L'ETANG DE KERGOFF**

COMPTE – RENDU

Sont présents de nombreux élus, une forte représentation de l'ADEC (6 membres du conseil d'administration + quelques adhérents), et une dizaine de personnes, notamment des riverains de l'étang.

Le maire et les deux représentants du syndicat de la vallée du Blavet dressent la situation :

- Un étang décidé en 1972 et réalisé en 1977, sans déclaration légale (ce qui était courant à cette époque). C'était auparavant une prairie humide en bordure de ruisseau.
- L'étang a été curé vers 1990, mais ne l'a pas été depuis cette date.
- Aujourd'hui : envasement, prolifération d'algues, eutrophisation, mauvaises odeurs, mauvaise qualité de l'eau (eaux trop chaudes pour la survie du poisson ; échec des opérations d'empoissonnement)
- Le barrage fait obstacle à la circulation des sédiments (d'où l'envasement) et des poissons.

Sont ensuite présentées les solutions envisageables :

- le curage : difficile au vu de la réglementation actuelle ; suppose la mise à sec de l'étang pendant deux ans ; aucun financement ne sera apporté par l'agence de l'eau. Coût : 150 000 €. Règle le problème du colmatage, mais pas celui de la qualité de l'eau ou de la continuité écologique du ruisseau.
- la passe à poissons : règle la question de la continuité écologique, mais pas celles du colmatage ou de la qualité de l'eau. Coût : 100 000 €.
- la dérivation du ruisseau pour qu'il n'alimente plus l'étang : la continuité écologique est établie, le ruisseau ne traversant plus l'étang ne se réchauffe plus, mais l'étang dont l'eau ne se renouvelle plus se dégrade. Coût : 230 000 €
- la suppression de l'étang en remplaçant la digue par un pont. C'est pour le maire et le syndicat de la vallée du Blavet la solution la meilleure (elle répond aux objectifs de lutter contre l'envasement, rétablir la continuité écologique, améliorer la qualité de l'eau en luttant contre le réchauffement ; elle répond aux préconisations du SAGE -schéma d'aménagement et de gestion des eaux-) et la moins coûteuse (50 000€). C'est donc la solution envisagée. Après la mise à sec, il faudra attendre 2 ans pour que le fond s'assèche et qu'une végétation le colonise. L'aménagement de la zone humide et des rives pourra alors se faire.

Cette présentation suscite des réactions :

- Jean-Michel Evanno et Alain Dupuy (tous deux membres de l'ADEC, mais parlant à titre personnel) se disent attachés au maintien de l'étang qui fait partie du patrimoine local, abrite des oiseaux et est un lieu de détente apprécié. Ils dénoncent l'absence d'entretien depuis 1990. Jean-Michel fait état d'une régularisation administrative possible, s'étonne que l'on puisse curer les boues du port de Lorient, mais pas celles de cet étang.
- Tout comme Jean-Michel, je regrette que nous soyons mis devant le fait accompli, puisque le conseil municipal se réunit jeudi 12 juillet pour -sauf improbable coup de théâtre- entériner la suppression de l'étang. Je pense que ce projet aurait mérité plus d'information et de consultation des Caudanais. Cependant, à titre personnel, je suis plutôt favorable au projet présenté, ayant connaissance d'autres lieux où une telle suppression d'étang a été réalisée.
- Jean-Claude Talhouarn (lui aussi de l'ADEC et parlant à titre personnel) se déclare favorable au projet, mais pense que la qualité de l'eau est tellement dégradée que le poisson ne reviendra pas.

Le maintien de l'étang est rejeté par le syndicat du Blavet au nom de la réglementation. Il est dit que l'état futur sera aussi riche pour la biodiversité (zone humide) et aussi agréable pour les promeneurs. Le manque d'information est contesté par le maire qui renvoie au dernier bulletin municipal. Il dit que l'aménagement futur du site pourra faire l'objet d'une concertation.

Philippe Lapresle